

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
14 décembre 2023
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 23^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 6 novembre 2023, à 10 heures

Présidence : M^{me} Joyini (Afrique du Sud)
puis : M. Woszczek (Vice-Président) (Pologne)

Sommaire

Point 49 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 49 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (suite)
(A/78/13, A/78/279, A/78/305 et A/78/314)

1. **M. Alizada** (Azerbaïdjan), s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés, affirme que l'UNRWA est une bouée de sauvetage pour les réfugiés palestiniens, comme le prouve la grave crise qui sévit actuellement. Dans la bande de Gaza, la population civile subit d'immenses pertes en vies humaines et des destructions massives d'habitations et est obligée de se déplacer en masse car Israël, Puissance occupante, continue de mener des attaques indiscriminées, notamment contre les camps de réfugiés et les écoles et installations de l'UNRWA, où sont réfugiés 640 000 civils palestiniens. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme son ferme soutien à l'UNRWA, qui a pour mandat de fournir une assistance humanitaire, des secours d'urgence et une aide au développement à plus de 5,9 millions de réfugiés palestiniens enregistrés auprès de l'Office dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ainsi qu'en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Les activités de l'Office demeurent indispensables jusqu'à ce qu'une solution juste à leur sort soit trouvée sur la base des résolutions pertinentes des organes de l'ONU. La communauté internationale doit renforcer son appui à l'UNRWA, qui doit obtenir un financement durable, prévisible et constant, comme le demandent régulièrement l'Assemblée générale et le Secrétaire général.

2. L'instabilité, la violence et la détérioration de la situation socioéconomique accentuent la marginalisation et la pauvreté des réfugiés palestiniens. La poursuite de l'occupation israélienne et les conflits armés, les peines collectives et les déplacements forcés qui y sont associés alimentent une grave situation de crise pour la protection des civils. Les droits des réfugiés palestiniens sont bafoués par Israël, Puissance occupante, et notamment par sa campagne de colonisation illégale et ses tentatives de renforcer son occupation des terres palestiniennes. Le Mouvement condamne toute tentative de déplacement ou de transfert forcé des Palestiniens, que ce soit dans les territoires occupés ou vers des pays voisins.

3. La situation humanitaire dans la bande de Gaza, déjà désastreuse avant la crise actuelle, s'aggrave. Pendant seize ans, Gaza a été paralysée par un blocus illégal imposé par Israël, qui continue de causer d'importantes souffrances humanitaires, sociales et économiques, augmentant la dépendance à l'égard de

l'aide humanitaire et amplifiant les besoins auxquels l'UNRWA est contraint de répondre avec ses ressources limitées. Aujourd'hui, c'est un siège total qu'Israël a imposé à la bande de Gaza, entravant la fourniture et la disponibilité des services essentiels et sapant le potentiel et les espoirs de tout un peuple. Le blocus illégal de Gaza doit être entièrement et immédiatement levé. La crise à Gaza doit être traitée de manière globale, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, dans le cadre de l'effort général visant à mettre un terme à l'occupation israélienne illégitime du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis 1967.

4. Les déficits financiers persistants et chroniques auxquels l'UNRWA se heurte sont très préoccupants et suscitent une grande appréhension dans la communauté des réfugiés palestiniens, y compris parmi les milliers de membres du personnel de l'UNRWA. Il faut fournir à l'Office les fonds nécessaires pour lui permettre de répondre aux besoins humanitaires des réfugiés et de continuer à jouer un rôle stabilisateur dans la région. Des efforts continus doivent être déployés pour mettre fin à l'occupation illégale de la Palestine et trouver une solution juste à la question sur la base du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, et pour permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables et de réaliser ses aspirations légitimes, y compris le droit à l'autodétermination et à la liberté dans un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières d'avant 1967.

5. **M. Muhith** (Bangladesh) dit que c'est l'échec collectif de la communauté internationale qui, au cours des 29 derniers jours, a provoqué la mort de 72 membres du personnel de l'UNRWA et la dégradation de 47 installations de l'Office lors d'attaques injustifiables menées par un État Membre de l'ONU. L'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, a échoué à agir pour mettre fin à ces meurtres, dont le bilan est le plus élevé parmi les travailleurs humanitaires des Nations Unies tués dans un conflit en si peu de temps.

6. Au cours des 75 dernières années, Israël a violé le droit international des droits humains et le droit international humanitaire et a commis des crimes de guerre et des génocides, notamment des meurtres de civils, des actes de torture et des déplacements forcés. Les atrocités épouvantables qui ont été commises dans le contexte de la crise actuelle ont toutefois dépassé toutes les limites ; le bombardement indiscriminé et disproportionné de Gaza par Israël a tué plus de 9 000 personnes et en a blessé plus de 22 000 depuis le 7 octobre 2023. En outre, 2 000 personnes ont été portées disparues et plus de 1,5 million de Palestiniens

ont été déplacés à l'intérieur d'une zone d'à peine 362 kilomètres carrés. Un cessez-le-feu immédiat doit être instauré afin de mettre un terme au massacre de civils innocents et de garantir que l'aide humanitaire vitale puisse atteindre les civils dans toute la bande de Gaza. Les efforts visant à bloquer l'aide humanitaire sont inacceptables et injustifiables. L'aide humanitaire entrant par le point de passage de Rafah est la bienvenue mais reste insuffisante.

7. Le Bangladesh salue l'UNRWA pour les services essentiels qu'il fournit à des millions de réfugiés palestiniens. Malgré la complexité de l'environnement opérationnel dans lequel il évolue et les difficultés financières qu'il rencontre, l'Office a progressé sur la voie de la modernisation et de la transformation numérique afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité de ses services. Les menaces et les attaques dirigées contre le personnel de l'UNRWA, y compris les détentions et les enlèvements, ont augmenté avant même le 7 octobre 2023. Les auteurs de ces crimes devront en répondre devant la justice. Les restrictions à la liberté de mouvement du personnel de l'UNRWA dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, sont également préoccupantes, tout comme les violations constantes par Israël de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Il faut agir de toute urgence pour combler le déficit de financement des activités de l'UNRWA. L'Office doit disposer d'un financement suffisant, prévisible et pluriannuel outre l'appel éclair de 2023 en faveur du Territoire palestinien occupé. Pour sa part, le Bangladesh s'est engagé à verser 50 000 dollars à l'UNRWA en 2023.

8. La crise actuelle est le résultat de décennies d'oppression, de meurtres et d'occupation illégale dont Israël est responsable. La seule solution à la crise est la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale de l'État de Palestine.

9. **M. Diome** (Sénégal) dit que son pays condamne les attaques dirigées contre les civils et soutient toute initiative favorisant la désescalade, y compris les mesures visant à libérer les otages. La situation qui prévaut à Gaza est une honte pour la communauté internationale, qui se préoccupe de moins en moins des souffrances du peuple palestinien. Les frappes aériennes menées par Israël sur le camp de réfugiés de Jabaliya et sur des ambulances à proximité de l'hôpital Chifa sont inacceptables et injustifiables. Le renforcement du blocus de Gaza, qui dure depuis 16 ans, a transformé ce qui était déjà une prison à ciel ouvert en un cimetière pour ses plus de 2 millions d'habitants, privés d'eau, d'électricité, de soins de santé et de carburant. Un cessez-le-feu est nécessaire de toute urgence pour

mettre fin à la catastrophe humanitaire en cours, conformément à la résolution [ES-10/21](#) de l'Assemblée générale.

10. L'UNRWA a besoin de l'appui de la communauté internationale pour sauver la population de Gaza. Lui et ses partenaires d'exécution doivent se voir garantir un accès sans entrave à la région. Israël, en tant que Puissance occupante, doit faire preuve de retenue et s'abstenir d'attaquer les civils, les hôpitaux, les lieux de culte et les installations des Nations Unies ainsi que le personnel humanitaire et médical et les professionnels des médias. Le Sénégal condamne les attaques dirigées contre les installations de l'UNRWA et appelle à la protection des installations de l'Office qui n'ont pas été touchées, où quelque 600 000 personnes déplacées ont trouvé refuge. La population de Gaza doit pouvoir recevoir de l'aide sans être contrainte à l'exil.

11. Le Sénégal exhorte les États Membres à contribuer à l'appel éclair, qui vise à collecter 294 millions de dollars pour répondre aux besoins de Gaza et de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. L'UNRWA a besoin d'un financement adéquat, durable et prévisible, et les fonds qui lui sont alloués au titre du budget ordinaire devraient être réévalués. La tragédie de Gaza ne doit pas occulter les besoins des réfugiés palestiniens en Cisjordanie, en Jordanie, au Liban et en Syrie, où le déficit financier de l'Office a des effets déstabilisants. L'appui à l'UNRWA, toutefois, ne contribuera que faiblement à atténuer les conséquences d'une tragédie qui s'est prolongée en dépit des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité depuis 1948 ; les difficultés auxquelles les réfugiés palestiniens font face ne peuvent être surmontées que grâce à une solution à deux États, dans laquelle Israël et la Palestine coexisteraient côte à côte à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

12. **M. Abuzied Shamseldin Ahmed Mohamed** (Soudan) dit que sa délégation soutient une solution politique juste, durable et globale à la question de Palestine, aboutissant à la création d'un État de Palestine indépendant et souverain dans les frontières de 1967, avec Al-Qods al-Charif (Jérusalem) pour capitale, sur la base de la solution des deux États, de l'Initiative de paix arabe et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU. Le droit inaliénable au retour doit être respecté, conformément à la résolution [194 \(III\)](#) de l'Assemblée générale.

13. Ces dernières semaines, des milliers de civils palestiniens ont été tués et des infrastructures critiques ont été prises pour cible. Le rôle que l'UNRWA joue dans un tel environnement à haut risque est plus important que jamais. La délégation soudanaise

présente ses condoléances aux familles des membres du personnel qui ont été tués. Il faut faire davantage pour protéger les civils et les infrastructures critiques, faire respecter le droit international humanitaire et permettre l'acheminement sans entrave de l'aide.

14. L'UNRWA déploie de louables efforts pour alléger les souffrances des réfugiés palestiniens, fournissant un éventail de services essentiels malgré ses propres difficultés et le manque de moyens financiers. Il a démontré à maintes reprises, au fil des décennies, sa robustesse face aux difficultés, et a dès lors besoin d'être soutenu dans les efforts qu'il fait pour combler son déficit. Le rôle de l'UNRWA restera indispensable jusqu'à ce que la question de Palestine soit réglée de manière juste et définitive. Toute tentative de modifier ou d'affaiblir le mandat de l'Office ou sa responsabilité de servir les réfugiés palestiniens doit être rejetée.

15. **M. Al-Dahlaki** (Iraq) dit que sa délégation félicite le personnel de l'UNRWA pour ses efforts visant à contenir la catastrophe humanitaire et présente ses condoléances aux familles des personnes tuées lors de l'attaque barbare lancée par les forces d'occupation israéliennes. Bien plus qu'un organisme humanitaire, l'UNRWA est en première ligne dans la lutte pour défendre le droit au retour des réfugiés palestiniens. C'est un outil juridique contre les manœuvres de la Puissance occupante visant à éluder la question des réfugiés.

16. Les forces d'occupation israéliennes bombardent la bande de Gaza 24 heures sur 24 et empêchent l'entrée de fournitures vitales telles que l'eau, la nourriture, le carburant et l'électricité. La communauté internationale doit assumer sa responsabilité collective pour mettre un terme à ces atrocités. Un cessez-le-feu complet doit être conclu et une aide humanitaire et médicale doit être immédiatement acheminée dans la bande de Gaza. Un État indépendant de Palestine doit être créé et pouvoir adhérer sans réserve et sans condition à l'ONU.

17. **M. Baghdadi** (République arabe syrienne) dit que sa délégation condamne avec la plus grande fermeté l'attaque barbare et anarchique menée actuellement contre la bande de Gaza. Les hôpitaux, les écoles et les populations civiles, y compris le personnel des organisations internationales, sont délibérément pris pour cible en toute impunité. La délégation syrienne présente ses condoléances aux familles des 72 membres du personnel de l'UNRWA qui ont été tués. Elle salue le travail que le personnel de l'Office mène en Syrie, en Jordanie, au Liban et dans le Territoire palestinien occupé.

18. Israël a été et reste l'unique cause de la détresse des Palestiniens, qu'il a expulsés de leurs foyers sous la

menace de la mort et de la terreur. Il ne s'est pas contenté d'en faire des réfugiés pendant des décennies, mais est allé jusqu'à les poursuivre là où ils avaient trouvé refuge. Après avoir entravé les travaux de l'Office pendant des années, il le cible désormais directement dans la bande de Gaza pour l'empêcher de fournir de l'aide aux Palestiniens. La question des réfugiés palestiniens relève davantage de la responsabilité politique, juridique et morale de la communauté internationale que de la responsabilité humanitaire. Plus de cinq millions de réfugiés palestiniens ont été systématiquement déplacés de leur patrie, la Palestine, en conséquence de l'occupation israélienne. L'UNRWA, témoin de la tragédie du peuple palestinien depuis 1949, reste indispensable pour alléger leurs souffrances.

19. La Syrie accueille des réfugiés palestiniens sur son territoire, leur fournit une aide et des services, les traite de la même manière que ses citoyens, et continuera de le faire jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de retourner dans leur patrie conformément aux résolutions des organes de l'ONU. Elle facilite également la fourniture par l'UNRWA de services de diverses catégories aux Palestiniens. Elle ne ménagera aucun effort pour protéger les réfugiés palestiniens présents sur son territoire et les aider à vivre décemment. Les réfugiés palestiniens présents en Syrie ont été attaqués par des groupes terroristes armés et, comme le peuple syrien, souffrent maintenant des mesures économiques coercitives unilatérales, illégales et immorales imposées par les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, mesures qui visent systématiquement à les empêcher de satisfaire leurs besoins les plus élémentaires.

20. Pour pouvoir continuer de remplir ses fonctions et de fournir des services à tous les réfugiés palestiniens, l'UNRWA doit recevoir un financement suffisant et durable. Le Gouvernement syrien rejette catégoriquement l'interruption des services d'éducation, de soins de santé, de secours et d'aide sociale, qui constituerait une violation du droit international et des résolutions, ainsi que tout transfert des services de l'UNRWA au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ou à tout autre organisme ou entité. L'ONU doit prendre des mesures immédiates pour combler le déficit du budget de l'UNRWA, notamment en collaborant avec les pays donateurs pour garantir un financement suffisant et durable, en attendant qu'une solution juste à la question de Palestine soit trouvée conformément aux résolutions pertinentes, y compris la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui prévoit le droit pour les Palestiniens de rentrer chez eux ou de toucher des dédommagements.

21. Dans la déclaration qu'elle a faite au nom du Commissaire général (voir [A/C.4/78/SR.22](#), par. 9), la Directrice du Bureau de représentation de l'UNRWA a déclaré que les réfugiés palestiniens avaient connu une guerre civile. Ce terme doit être évité, car il déforme la situation en Syrie. Le pays n'a pas connu de guerre civile, mais a fait face à un terrorisme soutenu par certains États bien connus, ceux-là mêmes qui imposent aujourd'hui des mesures coercitives unilatérales aux Syriens et aux Palestiniens présents dans le pays.

22. **M^{me} Al-mashehari** (Yémen) dit que sa délégation condamne avec la plus grande fermeté l'agression brutale qu'Israël continue de mener dans la bande de Gaza, qui a fait des milliers de morts et de blessés. La communauté internationale doit prendre des mesures efficaces pour remédier à cette situation, qui représente une atteinte sans précédent au droit international. Le refus de fournir de l'eau, de l'électricité, de la nourriture et des médicaments à la population civile est contraire au droit international des droits humains et au droit international humanitaire et constitue un crime de guerre et un crime contre l'humanité. Les répercussions de ces actions torpilleront le processus de paix au Moyen-Orient, déclencheront une vague de violence et de colère dans toute la région et fourniront aux groupes terroristes et extrémistes davantage de prétextes pour semer la destruction dans la région et dans le monde. Un cessez-le-feu doit être conclu immédiatement et la protection doit être étendue aux civils, aux hôpitaux, aux lieux de culte, aux installations médicales et aux écoles. L'aide humanitaire doit être autorisée à entrer sans entrave dans la bande de Gaza ; la livraison effectuée récemment par le point de passage de Rafah est insuffisante pour répondre aux besoins fondamentaux de la population touchée. La délégation yéménite rejette toute tentative ou menace de déplacer de force les Palestiniens hors de leur patrie.

23. Le mandat de l'Office ne peut être remis en cause ou transféré à une autre entité. L'Office doit continuer de fournir des services aux réfugiés de Palestine à l'intérieur et à l'extérieur des camps de réfugiés dans ses cinq zones d'intervention, y compris Jérusalem occupée, dans l'attente d'un règlement juste de la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Le Gouvernement yéménite condamne les tentatives systématiques d'Israël de fermer l'ensemble des institutions de l'UNRWA dans Jérusalem occupée et de les remplacer par des institutions d'occupation israéliennes. La communauté internationale doit garantir les ressources financières nécessaires pour combler le déficit budgétaire de l'Office, afin qu'il

puisse s'acquitter du rôle humanitaire essentiel qu'il joue.

24. **M. Romero Puentes** (Cuba) dit que rien ne saurait justifier les graves violations du droit international humanitaire commises à l'égard de Gaza. Israël viole toutes les résolutions pertinentes des organes de l'ONU et les obligations qui lui incombent en tant que Puissance occupante en vertu de la quatrième Convention de Genève, avec la certitude qu'il pourra continuer à échapper à ses responsabilités en raison de l'impasse dans laquelle se trouve le Conseil de sécurité. Les assassinats de membres du personnel de l'UNRWA dans la bande de Gaza constituent une attaque contre les Nations Unies et ses principes fondateurs. Le peuple palestinien vit un cauchemar et les images de l'Holocauste perpétré par Israël sont bouleversantes.

25. L'aide humanitaire disponible ne suffit pas à couvrir les besoins fondamentaux de la population touchée à Gaza. Le manque de carburant, les bombardements incessants, les coupures de communication et la destruction des infrastructures ont rendu encore plus difficile le travail de l'UNRWA, qui est plus nécessaire que jamais. L'aggravation des conditions sur le terrain, l'impossibilité de trouver une solution politique au conflit israélo-palestinien en raison de l'attitude irréflective et irrespectueuse d'Israël et le manque de fonds des programmes de l'UNRWA laissent présager un avenir sombre pour les millions de réfugiés palestiniens se trouvant dans les zones d'intervention de l'Office. Les États Membres doivent faire preuve de volonté politique afin de garantir à l'UNRWA un financement suffisant, prévisible et durable afin qu'il puisse poursuivre son travail essentiel. Cuba salue la stratégie de l'UNRWA visant à élargir sa base de donateurs, à accroître la collecte de fonds en ligne et à rechercher des mesures de financement innovantes pour faire en sorte que tous les réfugiés palestiniens aient accès à des services.

26. Pour parvenir à une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien, le peuple palestinien doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination et bâtir un État de Palestine indépendant et souverain, dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Le droit au retour des réfugiés palestiniens doit également être respecté.

27. **M^{me} Jerbouï** (Maroc) affirme que le personnel de l'UNRWA a accompli un travail remarquable dans des circonstances difficiles et qu'il doit être protégé et bénéficier de ressources adéquates. Le Gouvernement marocain est profondément préoccupé par l'escalade militaire israélienne dans la bande de Gaza, qui est incompatible avec le droit international humanitaire et

les valeurs humaines communes. Le conflit risque de s'étendre dans le Territoire palestinien occupé et aux États voisins, mettant en péril la sécurité et la stabilité internationales. Il est urgent de favoriser une désescalade conduisant à un cessez-le-feu, à l'ouverture de couloirs humanitaires et à la libération des détenus. Tous les civils doivent être protégés conformément au droit international, et toute tentative visant à déplacer les Palestiniens hors de leur patrie ou à porter atteinte à la sécurité nationale des États voisins doit être rejetée. Par l'intermédiaire de l'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif, le Gouvernement marocain a envoyé une aide humanitaire et médicale d'urgence au peuple palestinien. Il reste convaincu que le seul moyen de garantir la paix et la sécurité dans la région est de créer un État palestinien indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël.

28. **M. Geng Shuang** (Chine) dit que le blocus complet de Gaza a coupé les approvisionnements essentiels, rendant les efforts de secours de l'UNRWA insoutenables. Israël doit lever le blocus, annuler l'ordre d'évacuation d'urgence, rétablir l'approvisionnement en eau, en électricité, en nourriture et en carburant à Gaza, cesser d'infliger des peines collectives contre la population de Gaza et créer les conditions nécessaires au fonctionnement intégral et efficace du point de passage de Rafah. Les efforts récents de l'Égypte, d'autres pays de la région et du Secrétaire général pour ouvrir des passages pour l'aide humanitaire sont les bienvenus. La Chine, pour sa part, a fourni une aide humanitaire d'urgence – laquelle sera toutefois loin de répondre aux besoins si un cessez-le-feu n'est pas instauré. Si rien n'est fait, la guerre pourrait embraser toute la région.

29. La question persistante des réfugiés palestiniens résulte de l'échec de la mise en œuvre de la solution des deux États et de la garantie des droits fondamentaux des réfugiés. Un État de Palestine indépendant et pleinement souverain doit être créé sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Une conférence internationale de la paix devrait être convoquée dans les plus brefs délais afin de définir des mesures spécifiques pour la mise en œuvre de cette solution. La Chine continuera d'œuvrer avec la communauté internationale pour mettre fin à la guerre à Gaza, atténuer la crise humanitaire et parvenir à une stabilité à long terme au Moyen-Orient.

30. **M. Nishiyama** (Japon) dit que son pays est profondément préoccupé par l'évolution de la situation à Gaza, et en particulier par les frappes aériennes menées sur le camp de réfugiés de Jabaliya qui ont fait des centaines de victimes. De nouvelles pertes de vies

innocentes sont inacceptables. Le Japon souscrit pleinement à la mise en place immédiate de pauses humanitaires et de couloirs humanitaires afin de garantir la fourniture sans délai d'une assistance de base. Partenaire indéfectible de l'UNRWA depuis 1953, il est prêt à fournir 65 millions de dollars d'aide et de secours à la Palestine par l'intermédiaire de l'Agence japonaise de coopération internationale, en plus des 10 millions de dollars d'aide annoncés précédemment sous la forme d'une subvention d'urgence aux organisations internationales, y compris l'UNRWA.

31. **M. Kanu** (Sierra Leone) dit que, depuis les attentats condamnables perpétrés par le Hamas contre des civils israéliens le 7 octobre 2023, Israël bombarde sans discrimination la bande de Gaza. En conséquence, l'UNRWA n'a pas été en mesure de fournir une assistance humanitaire adéquate aux civils de Gaza dans un contexte de détérioration de la situation humanitaire. Il est donc nécessaire d'instaurer un cessez-le-feu humanitaire et de mettre en place des couloirs humanitaires afin de garantir aux organismes des Nations Unies et à leurs partenaires d'exécution un accès immédiat, sûr et sans entrave pour acheminer l'aide aux civils. L'UNRWA a déployé des efforts louables pour s'adapter à la situation et s'acquitter de son mandat, et doit bénéficier d'un soutien financier et autre suffisant, prévisible et durable jusqu'à ce qu'une solution juste et durable soit trouvée au sort des réfugiés palestiniens. Les parties concernées doivent travailler à une solution à deux États sur la base des frontières de 1967.

32. **M. Nguyen Hoang Nguyen** (Viet Nam) affirme que les hostilités, les tensions accrues et la violence ont exacerbé la situation déjà désastreuse dans la bande de Gaza densément peuplée et dans d'autres parties du Territoire palestinien occupé. Depuis le 7 octobre, le monde assiste à une crise humanitaire sans précédent, provoquée par l'homme, sans pouvoir faire grand-chose pour mettre fin à la violence. Le Viet Nam a condamné à plusieurs reprises toutes les attaques indiscriminées dirigées contre les civils et les infrastructures civiles critiques, qui doivent être protégés en vertu du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU. Toutes les parties doivent s'abstenir de recourir à la force et faire tout leur possible pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

33. L'UNRWA est un acteur essentiel qui fournit des services vitaux à des millions de réfugiés palestiniens et joue un rôle clé dans la stabilité régionale. Il convient de protéger la vie et le bien-être du personnel de l'UNRWA et de tous les travailleurs humanitaires opérant sous le drapeau de l'ONU. Tous les donateurs doivent redoubler d'efforts pour fournir à l'UNRWA les

ressources nécessaires pour faire face à la situation désastreuse de Gaza. La fourniture de services essentiels aux réfugiés ne devrait cependant pas se substituer à la recherche d'une solution juste, globale et durable au conflit. Le Viet Nam est favorable à la création de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues sur la base des lignes d'avant 1967, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

34. **M. Van Schalkwyk** (Afrique du Sud) dit que l'Afrique du Sud est profondément troublée par le fait que des membres du personnel de l'UNRWA aient perdu la vie lors de l'assaut militaire et du bombardement de Gaza par Israël. Il est choquant qu'un État Membre de l'ONU commette de tels actes contre le personnel et les infrastructures de l'Organisation. Les membres du personnel de l'UNRWA ne sont pas des combattants ou des collaborateurs, comme l'a suggéré le représentant d'Israël, mais des humanitaires qui ont été tués alors qu'ils aidaient de manière désintéressée des civils victimes d'attaques injustifiées et de peines collectives. Les parties engagées dans le conflit doivent respecter le droit international humanitaire, qui interdit de prendre pour cible les civils et les infrastructures civiles.

35. Une trêve humanitaire immédiate et durable à Gaza est nécessaire pour remédier à la détérioration de la situation humanitaire. Les travaux de l'UNRWA restent d'une importance capitale, car l'Office doit fournir des services essentiels avec une aide limitée et alors qu'il ne dispose pas d'espace supplémentaire pour accueillir le nombre croissant de personnes déplacées. Des livraisons urgentes de carburant sont nécessaires pour permettre à l'Office de fournir des services de santé essentiels. Compte tenu de sa situation financière désastreuse, les États Membres devraient accroître leur contribution au financement de l'Office. Pour sa part, l'Afrique du Sud a récemment apporté une contribution financière dans la limite de ses moyens. La paix au Moyen-Orient ne peut être obtenue que par une solution négociée et juste prévoyant deux États.

36. **M^{me} González López** (El Salvador) dit que, comme l'indique le rapport du Commissaire général de l'UNRWA (A/78/13), la situation de millions de réfugiés palestiniens dans la région se détériorait avant la récente escalade de la violence. Si le personnel de l'UNRWA continue à fournir des services essentiels aux réfugiés et n'a pas ménagé ses efforts pour protéger la population civile à Gaza et en Cisjordanie, il ne sera bientôt plus en mesure de le faire en l'absence d'une action décisive de l'ONU. Les parties au conflit doivent respecter pleinement toutes les obligations découlant du

droit international, notamment en ce qui concerne la protection des civils, du personnel humanitaire et des infrastructures civiles et humanitaires. El Salvador appelle à un cessez-le-feu immédiat et sans condition et à la mise en place de couloirs humanitaires pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

37. Les ressources financières demandées par le Secrétaire général pour l'UNRWA doivent être approuvées dans leur intégralité et les besoins budgétaires doivent être mis à jour pour refléter les besoins découlant des dommages et des pertes signalés au cours des dernières semaines. El Salvador partage les préoccupations du groupe de travail sur le financement de l'UNRWA quant aux effets déstabilisateurs qu'un manque de financement de l'Office pourrait avoir sur la région.

38. Le sous-financement chronique de l'UNRWA pourrait être attribué en partie à l'impasse politique dans laquelle se trouve la recherche d'une solution juste et durable au conflit. L'ONU a une responsabilité collective à l'égard des réfugiés palestiniens, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. La communauté internationale doit prendre des mesures tangibles pour relancer un processus politique devant mener à la paix dans la région.

39. **M. Pérez Ayestarán** (République bolivarienne du Venezuela), s'exprimant au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, dit que le droit au retour des réfugiés palestiniens doit être respecté sans plus attendre. Jusqu'à ce qu'une solution juste et durable soit trouvée à la question de Palestine, les efforts de l'UNRWA ont une incidence tangible sur la vie quotidienne des 5,9 millions de réfugiés enregistrés dans ses zones d'intervention. Malheureusement, le nombre de membres du personnel de l'UNRWA tués dans le dernier conflit continue d'augmenter, 17 autres membres du personnel ayant été tués au cours des trois derniers jours. Le Groupe condamne toutes les attaques dirigées contre les installations de l'UNRWA, qui abritent plus d'un quart de la population totale de Gaza. Des efforts doivent être faits pour garantir que les parties respectent le droit international humanitaire, y compris les principes de proportionnalité et de distinction, ainsi que la sûreté et la sécurité de tous les civils et du personnel humanitaire et médical, conformément à la résolution ES-10/21 de l'Assemblée générale. Les États Membres qui en ont les moyens devraient envisager d'accroître leurs contributions financières à l'UNRWA afin que celui-ci puisse continuer à fournir des services vitaux à toutes celles et ceux qui en ont besoin.

40. Compte tenu de l'ampleur des atrocités commises, les besoins humanitaires sur le terrain augmentent de minute en minute. L'UNRWA doit être autorisé à opérer de manière sûre et efficace aux côtés d'autres acteurs humanitaires. En dépit des efforts déployés, l'aide humanitaire entrant dans la bande de Gaza reste insuffisante pour couvrir les besoins de base de la population touchée. La communauté internationale ne doit pas fermer les yeux sur cette tragédie ; elle doit réaffirmer son soutien politique indéfectible à l'UNRWA et renouveler son appel en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire immédiat et d'un accès humanitaire sans entrave afin d'éviter un effondrement total des infrastructures critiques, lequel entraînerait davantage de victimes civiles et une généralisation de la faim, de la maladie et de la pauvreté.

41. **M. Alamri** (Arabie saoudite) dit que sa délégation condamne avec la plus grande fermeté l'attaque israélienne contre la bande de Gaza, y compris l'utilisation d'armes interdites et le meurtre de civils innocents. Les bombardements quasi quotidiens ont provoqué le déplacement de 1,3 million d'habitants de Gaza, qui ont cherché refuge dans des mosquées, des églises, des hôpitaux et des écoles, y compris dans les locaux de l'UNRWA. Ces derniers ont également été délibérément pris pour cible, en violation flagrante du droit international humanitaire. Si ces violations persistent, elles auront de graves répercussions sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Un cessez-le-feu doit être instauré ; toutes les opérations militaires israéliennes dans la bande de Gaza doivent cesser ; un accès immédiat doit être accordé pour l'acheminement de l'aide humanitaire et médicale ; les obstacles aux travaux de l'Office doivent être éliminés. L'Arabie saoudite condamne toute tentative de régler la question de Palestine en déplaçant le peuple palestinien à l'intérieur du Territoire palestinien occupé ou vers les États voisins.

42. La question de Palestine est la question centrale pour les Arabes et les musulmans, et elle est au premier plan de la politique étrangère de l'Arabie saoudite. Le pays n'a ménagé aucun effort pour aider le peuple palestinien à créer un État de Palestine indépendant et souverain sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions internationales et à l'Initiative de paix arabe, qui apporte une solution globale au conflit israélo-arabe. Tous les obstacles au droit au retour des réfugiés palestiniens doivent être levés.

43. L'Arabie saoudite a versé quelque 1 milliard de dollars à l'Office depuis 2000 et versé sa contribution annuelle de 2 millions de dollars le 15 octobre 2023. L'appel de fonds lancé par le Centre Roi Salman pour

les secours et l'action humanitaires en faveur du peuple palestinien a permis de récolter 100 millions de dollars à ce jour. Les donateurs doivent augmenter leurs contributions compte tenu du fardeau croissant qui pèse sur l'Office, et des efforts doivent être faits pour financer l'UNRWA à partir du budget général.

44. **M^{me} Squeff** (Argentine) rappelle que l'UNRWA est le principal acteur humanitaire dans la bande de Gaza et qu'il a besoin d'un appui durable. Son pays condamne sans équivoque les attentats terroristes perpétrés par le Hamas le 7 octobre et reconnaît le droit d'Israël à l'autodéfense. Toutefois, rien ne justifie la violation du droit international humanitaire ou le non-respect de l'obligation de protéger les civils dans les conflits armés sans distinction. La délégation argentine est préoccupée par l'augmentation de la violence en Cisjordanie, notamment en raison des attaques menées par des colons israéliens contre des civils palestiniens. Elle condamne toutes les attaques menées depuis le 7 octobre contre des écoles, des hôpitaux et des installations de l'ONU, y compris l'attaque menée par les Forces de défense israéliennes contre le camp de réfugiés de Jabaliya, dans le nord de la bande de Gaza. Les attaques dirigées contre les infrastructures civiles, en particulier les hôpitaux, les installations de dessalement et les camps de réfugiés, doivent cesser immédiatement.

45. Il est urgent que l'aide humanitaire parvienne à la population palestinienne et que les restrictions d'entrée au point de passage de Rafah soient assouplies. L'Agence argentine de coopération internationale et d'aide humanitaire/Commission des Casques blancs organise une mission humanitaire qui partira pour l'Égypte dans les prochains jours avec des médicaments, des fournitures hospitalières, des comprimés de purification de l'eau et d'autres produits de première nécessité.

46. L'Argentine continue à soutenir l'appel à une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue, qui doit mener à la cessation des hostilités. Le Hamas doit libérer tous les otages sans condition et sans délai. Une solution juste et durable à la question palestinienne ne peut être imposée par le recours à la force militaire ou à des actes terroristes ; pacifique et globale, elle repose sur l'idée de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

47. **M. Garrido Melo** (Chili) dit que l'emploi de la force par un État en situation de légitime défense doit être guidé par les principes de proportionnalité, de distinction et de précaution. Cela n'a manifestement pas été le cas, puisque les infrastructures publiques, les

habitations, les centres éducatifs et les centres de santé, y compris les installations de l'UNRWA, ont tous été bombardés. En outre, le blocus de Gaza par Israël a empêché l'entrée de quantités suffisantes de nourriture, d'eau, de fournitures médicales et de carburant, et l'ordre d'évacuer la partie nord de la bande de Gaza constitue un déplacement forcé de la population.

48. Le Chili condamne sans équivoque les actions du Hamas, ainsi que tous les actes terroristes et les actes de violence commis contre les civils. Il appelle à la libération sans condition de tous les otages, tout en veillant à leur bien-être et à ce que leur traitement soit conforme au droit international. Les actions ayant mené à des violations des dispositions du droit international humanitaire et du droit international des droits humains doivent faire l'objet d'une enquête par des entités internationales compétentes afin de déterminer la responsabilité ultime des personnes impliquées et de les obliger à rendre des comptes.

49. Un cessez-le-feu immédiat doit être instauré, et Israël doit mettre fin à son blocus et permettre l'accès de l'aide humanitaire. Le Gouvernement chilien apporte son assistance par l'intermédiaire de l'UNRWA en puisant dans le Fonds chilien contre la faim et la pauvreté. Les mécanismes de dialogue international doivent être améliorés afin d'éviter une escalade de la violence dans la région. Le Chili a toujours soutenu la reconnaissance de deux États vivant en harmonie à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, dans le plein respect des droits fondamentaux de tous leurs habitants.

50. **M. Kedar** (Israël) dit que sa délégation a déjà fait part des préoccupations qu'elle avait concernant le mandat de l'UNRWA et les nombreuses failles et irrégularités qu'elle avait relevées dans les activités de l'Office. Après l'attaque terroriste barbare que le Hamas a menée dans le sud d'Israël le 7 octobre, au cours de laquelle environ 1 400 Israéliens et ressortissants étrangers ont été brutalement assassinés et 240 personnes, dont des personnes âgées, des femmes, des enfants et même des bébés, ont été prises en otage, ces préoccupations ont été supplantées par un problème beaucoup plus important : l'exploitation par des organisations terroristes à Gaza de l'aide humanitaire et d'autres formes d'aide aux Palestiniens, y compris l'aide accordée à l'UNRWA. Cette exploitation étendue, courante et bien documentée n'a malheureusement pas fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'ONU en général et de la Commission en particulier.

51. Au fil des ans, la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, a autorisé des volumes toujours plus importants d'aide humanitaire et

économique à l'intention des Palestiniens de Gaza, malgré les craintes d'Israël que cette aide ne soit utilisée par des organisations terroristes pour financer la contrebande d'armes et d'explosifs et pour perpétrer des attaques terroristes contre Israël. Le Hamas et le Jihad islamique ont exploité chaque élément de l'aide humanitaire et économique fournie à Gaza, sans laquelle le Hamas aurait été moins à même de mener son attaque contre Israël, et moins d'Israéliens – juifs, druzes, chrétiens et musulmans – et de citoyens étrangers, y compris des travailleurs étrangers et des étudiants en agriculture, auraient été massacrés et pris en otage le 7 octobre.

52. La communauté internationale a régulièrement demandé l'entrée à Gaza de béton, de ciment, d'acier et d'autres matériaux de construction, tout en donnant l'assurance qu'ils ne seraient utilisés qu'à des fins civiles et que des garanties seraient mises en place. Dans la pratique, toutefois, des quantités importantes de ces matériaux ont été volées par le Hamas et utilisées pour construire des centaines de kilomètres de tunnels militaires dans toute la bande de Gaza, y compris sous des hôpitaux, des écoles, des mosquées et d'autres installations civiles, et pour construire des usines qui fabriquent et stockent des roquettes et des munitions. Des quantités massives de carburant livrées à Gaza et destinées aux hôpitaux, au dessalement de l'eau et à d'autres utilisations civiles majeures ont été volées quotidiennement. Le 13 octobre, bien qu'il ait en sa possession des centaines de milliers de litres de carburant, le Hamas a volé du carburant dans un complexe de l'UNRWA dans la ville de Gaza, comme l'a indiqué l'Office dans un message publié sur le service de messagerie sociale X (anciennement connu sous le nom de Twitter) qui a été supprimé peu de temps après. Ces derniers jours, il a également volé du carburant à l'hôpital indonésien de Beït Lahiya. Il avait besoin de ce carburant pour continuer à faire fonctionner ses tunnels militaires souterrains, qui nécessitent ventilation et éclairage, et pour continuer à produire et à tirer des roquettes, dont plus de 9 000 ont été lancées contre Israël depuis le 7 octobre.

53. En réponse aux demandes de la communauté internationale, Israël a autorisé l'entrée à Gaza de matériel pour l'eau, mais de nombreuses conduites d'eau ont été détournées et utilisées par le Hamas pour fabriquer des roquettes. Israël a autorisé l'entrée d'engrais dans la bande de Gaza, même s'il s'agit de biens à double usage, afin de renforcer le secteur agricole. Il n'est pas surprenant qu'une grande partie de ce matériel ait été volé par le Hamas et utilisé pour fabriquer des explosifs. La communauté internationale n'a cessé d'implorer Israël de permettre aux habitants

de Gaza de travailler en Israël, mais lorsque les terroristes du Hamas ont envahi Israël et commis des atrocités et des crimes de guerre, ils avaient en leur possession des cartes des villes et des villages qu'ils ont attaqués, y compris des informations détaillées fournies par des travailleurs palestiniens de Gaza qui avaient été autorisés à travailler en Israël. On sait même que le Hamas exploitait les déplacements des habitants de Gaza malades traités dans les hôpitaux israéliens, notamment en utilisant des personnes atteintes d'un cancer pour faire passer des explosifs.

54. Enfin, des centaines de millions de dollars ont été donnés par la communauté internationale à l'UNRWA pour ses centaines d'écoles, mais ses manuels scolaires prônent la haine et incitent au meurtre des Juifs. En outre, selon un rapport récemment publié par l'Institut indépendant pour le suivi de la paix et de la tolérance culturelle dans l'enseignement scolaire, de nombreux enseignants de l'UNRWA ont célébré le massacre du 7 octobre sur les médias sociaux, notamment en y publiant des vidéos d'attaques menées par le Hamas. Dans un manuel, le terroriste palestinien Dalal Mughrabi est salué comme un héros ; dans un autre, la compréhension écrite est enseignée à travers une histoire dans laquelle les Palestiniens portent des ceintures d'explosifs et tranchent la gorge de soldats ennemis ; dans un autre encore, on enseigne aux élèves que les sionistes ont la mainmise sur l'argent, les médias et la politique et que les Juifs sont perfides.

55. À la fin du conflit actuel, Israël fera tout ce qui est nécessaire pour garantir à l'avenir qu'aucune aide destinée aux Palestiniens de Gaza ne soit détournée à des fins illégitimes. La délégation israélienne espère que la communauté internationale, y compris l'UNRWA, en tiendra compte à l'avenir lorsqu'elle engagera le dialogue avec les autorités israéliennes sur cette question.

56. **M^{me} Zalabata Torres** (Colombie) dit que son pays déplore l'effroyable escalade de la violence et la poursuite des violations du droit international humanitaire, telles que les attaques dirigées contre la population civile. Après avoir connu des décennies de conflit armé et de multiples tentatives de paix, la Colombie sait qu'il est essentiel de renoncer à la violence pour que les sociétés passent à un état de coexistence pacifique. La polarisation et la violence ne font qu'accroître la mort, la violence et la destruction, laissant aux générations futures un bien sombre héritage.

57. La Colombie est préoccupée par la situation précaire dans laquelle l'UNRWA se trouve à la suite des attaques menées contre ses infrastructures et en raison

de sa grave situation financière. La communauté internationale doit agir d'urgence pour assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et protéger les vies. La Colombie a envoyé de l'aide humanitaire à Gaza et entend continuer à le faire dans la mesure de ses moyens.

58. La Colombie défend le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et viable reconnu sur le plan international, ainsi que le droit d'Israël de vivre en paix, côte à côte avec ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

59. *M. Woszczeck (Pologne), Vice-Président, prend la présidence.*

60. **M. Sahraoui** (Algérie) dit que sa délégation présente ses condoléances aux familles des membres du personnel de l'UNRWA qui ont été tués. Les travailleurs humanitaires sont protégés en vertu du droit international humanitaire. Les prendre pour cible constitue un crime contre l'humanité, et les auteurs d'un tel crime doivent être traduits en justice. Les autorités d'occupation ont pu agir en toute impunité, empiétant sur les lieux saints chrétiens et musulmans et méprisant les droits du peuple palestinien. C'est la raison principale pour laquelle la situation se détériore actuellement. L'ONU doit mettre un terme aux attaques barbares que mène Israël et faire en sorte que le peuple palestinien puisse exercer ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination.

61. L'UNRWA a été créé à titre temporaire, en attendant qu'une solution à la question de Palestine soit trouvée, mais existe depuis 75 ans. En l'absence de toute perspective d'une telle solution, c'est la seule bouée de sauvetage pour le peuple palestinien. Le mandat de l'Office ne doit pas être politisé et des mesures doivent être prises pour qu'une plus grande partie de son financement provienne du budget général de l'ONU.

62. Le châtime collectif infligé aux Palestiniens de la bande de Gaza souligne le rôle vital de l'UNRWA, qui est le principal organe de coordination de l'aide apportée sur le terrain. Les autorités d'occupation ne ratent jamais une occasion de critiquer l'Office, dans une tentative désespérée et minable de le discrédibiliser. C'est pour cette même raison qu'ils s'attaquent actuellement à ses écoles.

63. L'Algérie a récemment annoncé une aide de 30 millions de dollars pour le camp de réfugiés de Jénine, qui a été dévasté et gravement endommagé par les forces d'occupation. Toutes les parties ont la

responsabilité morale et politique de mettre fin aux actes d'agression, d'instaurer un cessez-le-feu immédiat et permanent, de fournir une aide essentielle à la bande de Gaza, de résister à toute tentative de déplacement forcé du peuple palestinien et d'œuvrer en faveur d'une solution durable à la question de Palestine, y compris la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, et d'une solution juste pour les réfugiés palestiniens.

64. **M. Gibbon** (Royaume-Uni) dit que l'UNRWA continue de jouer un rôle essentiel pour répondre aux besoins humanitaires croissants des civils présents à Gaza. Un effort collectif est nécessaire pour que l'aide parvienne à Gaza le plus rapidement possible et à l'échelle requise, et qu'elle soit distribuée en toute sécurité. Le Royaume-Uni appuiera les pauses humanitaires qui permettront à l'aide d'entrer à Gaza et, surtout, qui permettront aux otages et aux citoyens internationaux d'en sortir. L'ONU a également besoin d'un soutien total afin de pouvoir effectuer une rotation du personnel hors de Gaza pour préserver sa résilience et sa santé mentale.

65. Depuis l'attaque terroriste du Hamas contre Israël le 7 octobre, le Royaume-Uni a versé plus de 36 millions de dollars d'aide supplémentaire au Territoire palestinien occupé. Il est vital que la communauté internationale appuie l'appel éclair en faveur des 1,5 million de personnes déplacées à Gaza qui ont besoin d'assistance de toute urgence. L'UNRWA est un élément essentiel du processus de paix au Moyen-Orient. Son travail reste d'une importance vitale pour protéger les perspectives d'avenir d'Israël, du Territoire palestinien occupé et de l'ensemble de la région, et ne doit pas être sapé.

66. **M. Lu** (États-Unis d'Amérique) dit que rien ne saurait remplacer le rôle essentiel que joue l'ONU, et en particulier l'UNRWA, à Gaza. Pendant des années, les écoles, les cliniques et les opérations de secours de l'Office ont constitué la seule alternative au Hamas. L'ensemble du personnel de l'ONU et du personnel humanitaire doit être protégé, tout comme les civils, qu'ils soient Israéliens ou Palestiniens. Il n'y a pas de hiérarchie lorsqu'il s'agit de protéger la vie des civils.

67. Les États-Unis sont le plus grand donateur de l'UNRWA, auquel ils ont versé plus d'un milliard de dollars depuis 2021. Ils ont également annoncé récemment une aide humanitaire supplémentaire de 100 millions de dollars aux Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie. Néanmoins, l'UNRWA a besoin d'un soutien supplémentaire de la part d'un plus grand nombre de donateurs.

68. Les États-Unis continuent à travailler avec Israël, l'Égypte, l'ONU et d'autres partenaires pour faciliter l'acheminement rapide et durable de l'aide. Bien que le nombre de camions entrant dans la bande de Gaza continue à augmenter, il est loin d'être suffisant et il faut de toute urgence envoyer encore davantage de camions. Les États-Unis soutiennent les pauses humanitaires pour permettre le départ des otages, la distribution de l'aide humanitaire et le passage en toute sécurité des civils.

69. Bien qu'ils appuient fermement l'UNRWA, les États-Unis continuent d'être très préoccupés par la série de résolutions proposées chaque année au sein de la Commission. Les questions relatives au statut final doivent être tranchées grâce à des négociations entre les parties et non par l'intermédiaire de l'Assemblée générale.

70. **M. Jardali** (Liban) dit que sa délégation condamne avec la plus grande fermeté l'attaque criminelle qu'Israël mène contre la bande de Gaza, qui a tué de nombreux civils et causé d'importantes destructions. La communauté internationale doit faire pression sur Israël pour qu'il respecte le droit international humanitaire et mette fin aux crimes qu'il commet dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Les actes de destruction quotidiens ne peuvent être justifiés ou considérés comme des dommages collatéraux. Un cessez-le-feu doit être mis en place, une aide humanitaire adéquate et durable doit être fournie sans entrave, et le projet de déplacement forcé des Palestiniens, qui rappelle la Nakba, doit être arrêté.

71. L'UNRWA s'efforce de fournir de l'aide et devient lui-même la cible des attaques frénétiques d'Israël. La délégation libanaise exhorte tous les États Membres à contribuer à l'appel éclair et au budget-programme de l'UNRWA. Le déficit chronique des finances de l'Office doit être comblé ; la situation actuelle n'est pas viable et menace de compromettre la stabilité des États hôtes.

72. La délégation libanaise se félicite donc du soutien des pays donateurs et appelle la communauté internationale à honorer et à accroître ses engagements financiers en faveur du budget de l'Office pour 2023 et au-delà, de façon durable et prévisible. La communauté internationale a la responsabilité collective d'équilibrer le budget de l'Office ; il s'agit tout simplement d'une question de vie ou de mort. La délégation se félicite de la décision de nombreux États de verser des contributions supplémentaires à l'UNRWA. Dans l'intérêt de la stabilité régionale, tous les pays épris de paix se doivent d'assurer un financement durable et prévisible de l'Office en versant des contributions régulières et pluriannuelles et en appuyant les propositions visant à en couvrir les dépenses de

fonctionnement par le budget ordinaire de l'ONU. Il est par ailleurs essentiel que la communauté internationale protège le mandat de l'Office, s'acquitte de son obligation politique envers l'Office et se dresse contre les attaques politiques dont il fait l'objet et dont la Commission vient d'entendre un exemple, un délégué cherchant par tous les moyens à dénigrer l'Office pour justifier la guerre aveugle qui est menée contre les civils.

73. Depuis 1949, l'Office fournit un filet de sécurité sociale aux générations successives de réfugiés palestiniens et contribue à préserver le droit au retour, en attendant une solution politique à la question de Palestine qui permette d'instaurer une paix juste et globale et aboutisse à la fin de l'occupation et à la création d'un État de Palestine indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Une solution juste doit résoudre la question des réfugiés palestiniens, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, en particulier la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, et à l'Initiative de paix arabe.

74. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) assure que son pays continuera à appuyer les activités humanitaires essentielles de l'UNRWA. Ces dernières semaines, la Fédération de Russie a livré 27 tonnes de nourriture et 28 tonnes de fournitures médicales et autres à la Société égyptienne du Croissant-Rouge pour qu'elle les achemine à Gaza. Compte tenu des hostilités actuelles, l'UNRWA joue un rôle central dans la fourniture d'une assistance aux Palestiniens du Territoire palestinien occupé et des pays voisins, dans l'attente d'une résolution juste de leur statut dans le cadre d'un règlement de la question palestinienne. Pendant 75 ans, il a été, en substance, la seule structure internationale au sein des Nations Unies à jouer ce rôle. Malgré les pressions extérieures, il a adopté une approche équilibrée et impartiale et évité la politisation de ses activités.

75. La Fédération de Russie œuvre sans cesse au sein des organes administratifs et budgétaires de l'Assemblée générale pour que les activités de l'Office soient financées de manière adéquate. L'UNRWA doit pouvoir poursuivre ses travaux sans déléguer ses fonctions à d'autres entités humanitaires. Tous les États devraient mettre la politique de côté et envisager d'appuyer l'UNRWA pour assurer la stabilité de ses activités, et accroître leurs contributions volontaires annuelles à son budget. Une plus grande proportion du financement de l'Office devrait provenir du budget ordinaire de l'ONU. Pour sa part, la Fédération de Russie continuera à fournir une aide par l'intermédiaire de contributions volontaires annuelles au budget de

l'UNRWA, qui s'élèveront à 10 millions de dollars jusqu'en 2026.

76. **M. Alnahyan** (Émirats arabes unis) affirme qu'il est vital d'obtenir un cessez-le-feu immédiat et de veiller à ce que les civils de Gaza soient pleinement protégés. Sa délégation félicite le personnel de l'UNRWA, qui fait face à des défis sans précédent. Elle présente ses condoléances aux familles de celles et ceux qui ont perdu la vie et au peuple palestinien dans son ensemble. Elle déplore les récentes attaques menées contre des zones résidentielles, des infrastructures civiles et des installations de l'UNRWA, y compris, plus récemment, le bombardement du camp de Maghazi. La situation est catastrophique. Plus de deux millions de personnes sont assiégées et se voient refuser l'accès à l'eau, à l'électricité, au carburant, à la nourriture ou à l'assistance médicale. Des black-outs médiatiques intermittents rendent difficile la communication avec le monde extérieur ou la coordination avec les services d'urgence. Les enfants ont été particulièrement touchés ; il est désormais fréquent que les équipes médicales utilisent la phrase « enfant blessé, aucun parent survivant ». Il est essentiel d'assurer un accès humanitaire complet, immédiat, sûr, sans entrave et durable dans la bande de Gaza.

77. Il faut renforcer les finances de l'UNRWA afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat dans ses cinq zones d'intervention. Pour leur part, les Émirats arabes unis ont versé 20 millions de dollars à l'UNRWA depuis le début du conflit actuel, en plus de leur contribution de 35 millions de dollars pour 2023. Ils ont lancé une initiative visant à soigner les enfants de la bande de Gaza dans les hôpitaux des Émirats arabes unis et mis en place un pont aérien humanitaire qui a permis de livrer 200 tonnes d'aide à l'Égypte, en vue de leur transfert vers la bande de Gaza. À cette fin, l'UNRWA et d'autres acteurs doivent être autorisés à se déplacer en toute sécurité pour acheminer l'aide.

78. Les Émirats arabes unis appuient fermement le peuple palestinien dans les efforts qu'il déploie pour exercer ses droits légitimes, notamment la création d'un État palestinien indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'une solution juste pour les réfugiés palestiniens, y compris le droit au retour.

79. **M. Novicio** (Philippines) dit que, face au nombre croissant de victimes civiles, les Philippines réaffirment leur engagement inébranlable en faveur du droit international humanitaire et implorent tous ceux qui sont impliqués dans le conflit actuel de sauvegarder la dignité humaine. La destruction gratuite des installations sanitaires et médicales est intolérable. Il est

du devoir de la communauté mondiale de venir en aide à celles et ceux qui en ont le plus besoin et de rétablir la paix. La délégation philippine se félicite de l'ouverture d'un couloir humanitaire avec l'Égypte. L'ouverture du point de passage de Rafah a été une bouée de sauvetage pour les civils blessés et les ressortissants étrangers, y compris les Philippins, qui ont été pris dans les combats. La délégation salue l'engagement sans faille de l'Office en faveur du peuple palestinien de Gaza, qu'il soit réfugié ou non.

80. La contribution financière volontaire des Philippines au budget-programme de l'UNRWA pour 2023 témoigne de l'appui durable du pays. Il est impératif de soutenir l'UNRWA et d'assurer l'avenir de ses initiatives vitales.

81. **L'archevêque Caccia** (Observateur du Saint-Siège) dit que le Saint-Siège condamne l'attaque terroriste perpétrée le 7 octobre par le Hamas et d'autres groupes armés contre la population israélienne et lance un appel à la libération immédiate des otages détenus à Gaza. Dans le même temps, le Saint-Siège est préoccupé par la situation humanitaire catastrophique qui y règne et qui a entraîné la perte de milliers de vies palestiniennes innocentes, le déplacement de centaines de milliers de personnes et la souffrance aveugle de la population. Chaque civil doit être protégé. Toutes les parties doivent éviter de prendre pour cible les hôpitaux et les installations médicales, les camps de réfugiés, les écoles, les lieux de culte et leurs locaux. Les couloirs humanitaires doivent rester ouverts pour permettre à l'aide d'atteindre l'ensemble de la population. Le Saint-Siège est préoccupé par l'écart croissant entre les services essentiels fournis par l'UNRWA et les fonds disponibles grâce aux contributions volontaires, qui constituent la principale source de son budget.

82. La seule réponse durable au sort des réfugiés palestiniens est une paix juste fondée sur la solution des deux États, la cessation des hostilités actuelles et la désescalade des tensions, y compris au niveau régional. Il importe que les autorités légitimes de l'État de Palestine et les autorités de l'État d'Israël, avec l'appui de l'ensemble de la communauté internationale, renouvellent leur engagement en faveur de la paix.

83. **M^{me} Elardja Flitti** (Observatrice de la Ligue des États arabes) affirme que l'UNRWA a besoin d'un appui accru dans ses cinq zones d'intervention. Avec ses écoles et ses hôpitaux, l'UNRWA est un élément important du consensus international en faveur d'une solution à deux États, en dépit des tentatives désespérées d'Israël d'obscurcir le cœur du problème, à savoir le fait que le peuple palestinien a été déplacé de force de sa terre et remplacé par une population de

colons. Le processus politique est au point mort. La Puissance occupante continue à violer le droit international et à créer une situation irréversible, sous la forme d'une solution à un seul État. Le Conseil de sécurité est paralysé et reste silencieux. En revanche, l'Assemblée générale a clairement appelé à un cessez-le-feu et à l'acheminement de l'aide humanitaire, et dénoncé toute tentative de déplacement forcé du peuple palestinien.

84. Les organismes humanitaires mettent en garde contre des crimes contre l'humanité et une crise humanitaire sans précédent. C'est à l'UNRWA, dont plusieurs dizaines de membres du personnel ont été tués, qu'il incombe de remédier à cette situation. La Ligue des États arabes reste attachée à l'Initiative de paix arabe et soutient le droit inaliénable du peuple palestinien à résister à l'occupation et à lutter pour son indépendance par tous les moyens autorisés par le droit international. Elle reste convaincue du rôle central de l'UNRWA, qui est l'une des organisations humanitaires les plus anciennes et les plus importantes de la région. En conséquence, elle demande qu'un cessez-le-feu immédiat soit déclaré et qu'Israël mette fin à la guerre. Israël doit cesser ses activités de colonisation et ses violations répétées des droits inaliénables du peuple palestinien, en particulier le déplacement forcé des Palestiniens à l'intérieur et à l'extérieur de leur territoire. Des mesures doivent être prises, en coopération avec les entités des Nations Unies et les organismes internationaux d'aide humanitaire, pour ouvrir des couloirs humanitaires et veiller à ce que les femmes, les enfants, les journalistes et les travailleurs humanitaires ne soient pas pris pour cible.

85. La communauté internationale doit renforcer les capacités de l'Office, lui apporter un appui financier et logistique approprié et éviter de politiser son mandat. Elle doit intensifier ses efforts pour faire respecter le droit international et mettre en œuvre les résolutions des organes de l'ONU, en particulier celles relatives à la protection des civils, du personnel médical, des travailleurs humanitaires et des journalistes. Un mécanisme devrait être mis en place pour protéger le peuple palestinien des forces d'occupation israéliennes, empêcher son déplacement forcé, préserver sa dignité et veiller à la satisfaction de ses besoins fondamentaux. Une solution juste doit être trouvée à la question de Palestine, y compris avec la création d'un État palestinien à part entière, d'un seul tenant, avec Al-Qods al-Charif pour capitale.

La séance est levée à 13 h 10.